

Renforcer la place de la nature en ville : l'aménagement du Parc du Plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois

NATURE EN VILLE – TRANSFORMATION DES TISSUS EXISTANTS – LIEUX ET ATOUTS TERRITORIAUX



Fiche d'identité

Localisation : Rosny-sous-Bois - EPT 9 Grand Paris Grand Est

Dates : Août 2019 : démarrage des travaux. Fin 2020 : livraison de la 1ère phase du parc

Budget estimé : 5 988 255,00 €

Maîtrise d'ouvrage : EPT Grand Paris Grand Est

Maîtrise d'œuvre : AMO Atelier Cépage - Ingespaces - Esiris ingénierie conseil

Partenaires : Ville de Rosny-sous-Bois, Département de Seine-Saint-Denis, Métropole du Grand Paris, Région Île-de-France

Synthèse

L'action en quelques lignes

Initiée par la Ville de Rosny-sous-Bois et poursuivie par l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est dans le cadre du transfert de la compétence aménagement, l'opération a pour objet l'aménagement d'un parc paysager et écologique de 15 ha sur la partie rosnéenne du Plateau d'Avron.

Ce futur parc fait partie d'un site naturel plus vaste de 76,5 ha à cheval sur les communes de Rosny-sous-Bois (26,3 ha) et Neuilly Plaisance (50,2 ha), dans la banlieue Est de Paris. Cet ensemble paysager à forte valeur écologique a longtemps été exploité pour ses carrières de gypse entre 1860 et 1960 et est devenu un véritable réservoir de biodiversité dans un contexte d'urbanisation dense (8km à l'est de Paris).

Les principales valeurs écologiques du site sont cependant aujourd'hui en régression, des suites de la fermeture des milieux (des prairies calcicoles et des prairies parsemées de buissons qui sont à l'origine du classement du site en zone Natura 2000 pour ses potentialités d'accueil de la Pie grièche écorcheur et de la Bondrée apivore) et de l'assèchement des mares et zones humides.

Le projet de parc vise à la fois l'ouverture au public et le confortement des valeurs écologiques du site. Il accompagne, par des mesures circonscrites à certains espaces de fermeture au public, le développement du milieu naturel, notamment les espaces humides à enjeu en matière faunistique et floristique, et de préserver la biodiversité du site Natura 2000. Le centre du site de 4,5 ha avec ses prairies les plus précieuses et sa mosaïque de milieux (nombreux habitats dans un petit espace) sera ainsi sanctuarisé avec la suppression de tous les chemins qui y convergent aujourd'hui. Cette partie sera clôturée par une ganivelle et accueillera des animaux pour son entretien (écopastoralisme). L'impact visuel des lignes à haute tension sera amoindri par la création d'une fruticaille d'1,5 ha.

Modes d'applications

- Mai 2016 : démarrage d'une large concertation avec les habitants et associations locales autour des équipements futurs du site, de la préservation des richesses écologiques des lieux, des circulations douces, de la propreté et sécurité du site ;
- Mai 2017 : désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre ;
- Janvier 2018 : transfert de l'opération au profit de l'EPT Grand Paris Grand Est ;
- Juin 2018 : enquête publique ;
- Automne 2018 : déclaration de projet et arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique ;
- Décembre 2018 : dépôt d'une demande de permis d'aménager pour la 1e phase du parc (soit 10ha) et dépôt du dossier loi sur l'eau ;
- Juillet 2019 : désignation d'une entreprise de travaux ;
- Août 2019 : démarrage des travaux ;
- Fin 2020 : livraison de la 1ère phase du parc.

Les négociations foncières menées en amont par la ville ont permis de maîtriser presque deux tiers du site par voie amiable. L'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est qui réalise les travaux d'aménagement a conclu un protocole d'accord avec la ville de Rosny-sous-Bois pour organiser notamment la finalisation de la maîtrise foncière du site et la remise du parc aménagé à la ville.

Protections réglementaires du site : le futur parc du Plateau d'Avron a été intégré dans l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) "Trame verte" du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Rosny-sous-Bois. Cette trame verte constitue un maillon de la trame écologique régionale des coteaux et vallées de l'Est parisien, dans le tissu dense de la petite couronne parisienne. Par ailleurs, ce site est inscrit en zone naturelle au PLU, ce qui limite considérablement sa constructibilité.

Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour la mission de conception et de maîtrise d'œuvre du parc intercommunal du Plateau d'Avron a directement intégré les particularités et atouts du site. Ainsi la cohérence du projet avec le patrimoine géotechnique et la qualité écologique du site ont été des éléments prégnants dans la définition du schéma directeur du futur parc.

Les acteurs locaux (Association pour la Défense et la Sauvegarde de l'Environnement du Plateau d'Avron et les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron) ont été intégrés à la démarche de projet et une large concertation a permis de définir de manière partagée les grandes lignes de ce projet.

Les moyens de communication, supports de cette concertation, ont été variés : maquette interactive et panneaux d'informations au sein d'un espace dédié aux projets urbains de la Ville (maison des projets Claude Naissant), mise à disposition d'un cahier de doléances, distribution de plaquettes de présentation du projet etc.

Inscription de l'action dans un réseau d'acteurs

Ce projet est le fruit de la coopération de multiples acteurs notamment la ville et l'EPT.

Le document d'objectifs Natura 2000 réalisé en 2011 relatif à la zone de protection spéciale du futur parc intercommunal du Plateau d'Avron préconise le développement des zones humiques dans l'intérêt des espèces protégées. Un partenariat fort a été engagé avec le médiateur départemental Natura 2000, notamment pour assurer les incidences positives du projet sur la biodiversité (de la conception à la gestion de chantier et à l'évolution du projet dans le temps).

Une demande de contrat Natura 2000 non agricole-non forestier est en cours de dépôt par l'EPT afin de financer une partie des actions de préservation des milieux comprises dans le projet d'aménagement du parc du plateau d'Avron.

D'autre part, une subvention du fond d'investissement métropolitain a été octroyée à la ville. Une demande auprès de la Région Ile de France au titre du « soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France » a été déposée.

Retour d'expérience et reproductibilité de l'action

Ce projet a l'ambition de renforcer les valeurs écologiques de ce site tout en organisant son ouverture au public en y développant des usages sans incidences négatives sur les écosystèmes et la biodiversité.

Les percées visuelles sur les milieux protégés et le grand paysage seront organisées par un système de pontons en bois et de points de vue permettant aux visiteurs de profiter des milieux naturels sans en impacter le développement. Un parcours pédagogique d'observation de la biodiversité et du patrimoine écologique et historique du site sera offert au public. Les espaces de détente, de sport en extérieur (de type parcours de santé) et les équipements (kiosque, borne fontaine, toilettes sèches) seront installés sur les pourtours du parc dans des zones à moins forte valeur écologique.

Les circulations pédestres et équestres sur le site seront cantonnées aux cheminements prévus à cet effet. La plantation de haies et des broussailles ne permettra pas de déambulation sur les zones naturelles à préserver. Les zones les plus précieuses d'un point de vue écologique seront mises en défens.

Les chemins et zones de détente seront aménagés sur géogrilles afin de limiter le risque géotechnique.

Ce projet de parc est novateur car il ambitionne de développer un réservoir de biodiversité dans un milieu très urbanisé tout en permettant une ouverture au public et une nouvelle manière de vivre et de s'approprier un parc.

L'impact de ce projet sur la biodiversité et les milieux sera évalué pendant au moins 5 ans suite à l'ouverture du parc, notamment par l'intervention d'un écologue et des inventaires faunistiques et floristiques. La création de cet espace ouvert au public et garantissant la préservation de la biodiversité par des aménagements spécifiques et une éducation à l'environnement pourrait, à terme, intéresser d'autres acteurs publics souhaitant valoriser des espaces inconstructibles « en friche », et au sein desquels des aménités écologiques peuvent être révélées.



Contact

Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est

Direction de l'Aménagement et urbanisme

Elsa LANN, urbaniste territorial secteur centre

elsa.lann@grandparisgrandest.fr